

Pour l'année scolaire 2013-2014, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère 1 047 500 personnes dont 911 400 appartiennent au secteur public et 136 100 au secteur privé sous contrat. 80,9 % de ces personnels sont des enseignants.

Durant l'année scolaire 2013-2014, 1 047 500 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche : 847 300 sont enseignants au niveau scolaire des secteurs public et privé sous contrat, soit 80,9 % de l'ensemble du personnel (*tableau 7.1*). Les effectifs d'enseignants intègrent les stagiaires en pleine responsabilité de classe depuis la rentrée 2010, cette réglementation ayant été appliquée jusqu'à la rentrée 2013. Ils intègrent aussi des candidats admissibles affectés en qualité de « contractuels admissibles » pour un service devant élèves correspondant en moyenne à un mi-temps, pour l'année scolaire 2013-2014. Décomptés en équivalent temps plein, 7 600 enseignants sont ainsi venus renforcer les effectifs d'enseignants à la rentrée 2013.

Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants (+ 4,7 % jusqu'à la rentrée 2010), interrompue aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau à la rentrée 2013 (*figure 7.3*). Dans le second degré, la progression des effectifs à la rentrée 2013 succède à une réduction continue depuis l'année 2002-2003 (près de 56 000 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), contrastant avec la phase antérieure de croissance.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 370 200 enseignants exercent dans les écoles publiques ou les classes sous contrat des écoles privées et 477 100 dans un établissement du second degré, public ou privé (*tableau 7.2*). 200 200 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'éducation nationale ou en administration centrale. Parmi ces agents, 89 800 assistants d'éducation, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire interviennent dans les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou dépendant d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

Aux côtés des enseignants, les autres personnels sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, inspecteurs, personnels d'orientation, de documentation ou personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au passage sous la tutelle des collectivités territoriales des personnels ouvriers et des adjoints techniques. ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1^{er} janvier 2006). Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques, excepté les contractuels admissibles, recrutés ponctuellement l'année 2013-2014, sur le principe d'un temps partiel, correspondant en moyenne à un mi-temps. Pour les autres enseignants, la quotité moyenne est très proche de celle d'un temps complet. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Source : MENESR-DEPP, exploitation d'une extraction de l'infocentre Polca (Pilote opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académie) alimenté par les bulletins de salaire de janvier 2014.
Champ : France métropolitaine + DOM (y compris Mayotte depuis l'année 2011-2012), secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement dans le secteur privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »).



7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Enseignants ¹	Public	734 977	712 453	720 655	712 625	705 351	711 165
	Privé	139 650	140 454	138 639	137 022	136 316	136 094
	Total	874 627	852 907	859 294	849 647	841 667	847 259
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance ²		311 232	210 393	208 494	193 898	200 975	200 249
dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, assistants pédagogiques ³		61 470	83 969	82 980	83 542	90 754	89 827
Total		1 185 859	1 063 300	1 067 788	1 043 545	1 042 642	1 047 508
Part des enseignants ⁴		73,8 %	80,2 %	80,5 %	81,4 %	80,7 %	80,9 %

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010, ainsi que les contractuels admissibles recrutés pour l'année 2013-2014.

2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication *L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France* ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni, à partir de 2010, les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement Supérieur.

3. Les derniers aides-éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.

4. La part des enseignants a été recalculée sur le total, y compris les assistants d'éducation.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP.

7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en janvier 2014

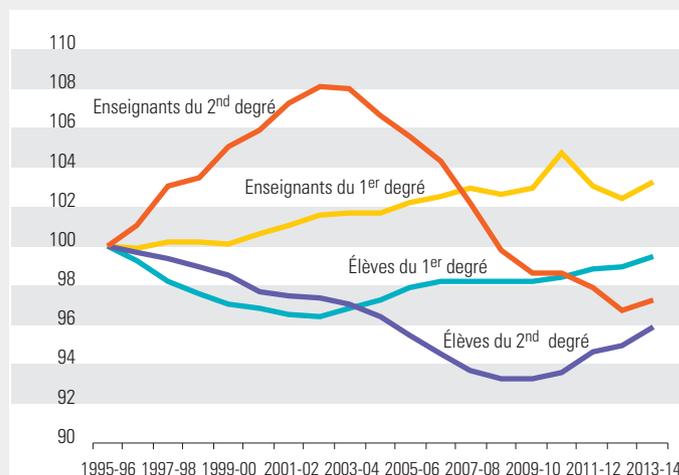
Type de personnel	Effectifs
Enseignement scolaire du premier degré public	326 782
Enseignement du premier degré privé	43 379
Enseignement scolaire du second degré public	384 383
Enseignement du second degré privé	92 715
Total enseignants	847 259
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance ¹	110 422
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	89 827
Total	1 047 508

1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement supérieur.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MENESR-DEPP.

7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

Source : MENESR-DEPP.